

ASSOCIATIONS • COLLECTIVITÉS • ADMINISTRATIONS • ENTREPRISES • ORGANISMES DE RECHERCHE

J'ai une idée, un projet en faveur de la transition énergétique et écologique ?
L'ADEME m'accompagne

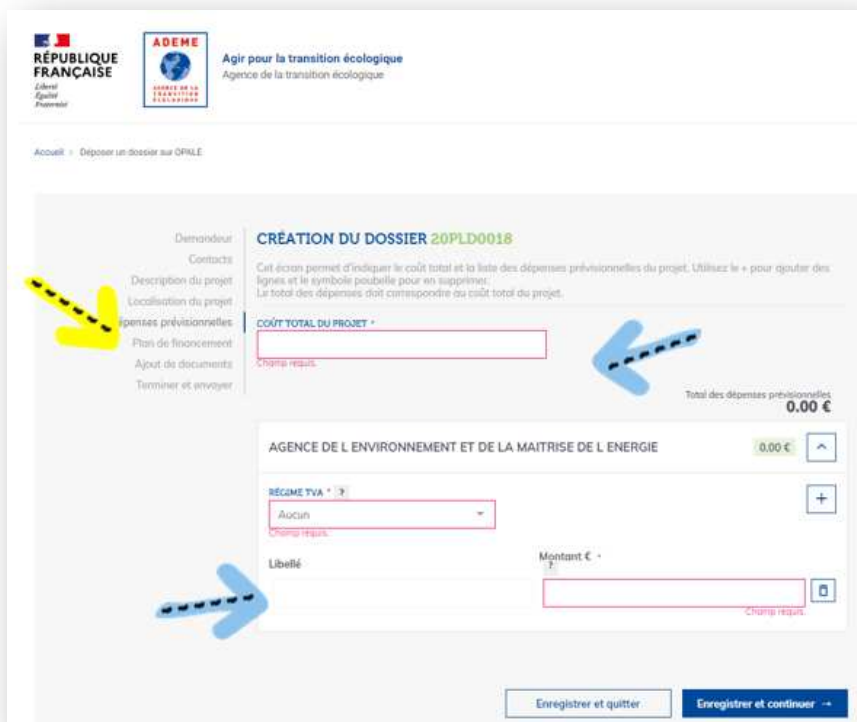
RÉFÉRENTIEL DES DÉPENSES

Vous vous apprêtez à déposer une demande d'aide dématérialisée pour votre projet. Afin de pouvoir l'instruire dans les meilleures conditions et de ne pas vous demander de compléments, **nous vous remercions de respecter les consignes suivantes**. Après avoir indiqué le coût total de votre projet, vous devez saisir le détail des postes de dépenses.



Le détail des postes de dépenses doit être égal au coût total.

Toutes les dépenses liées au projet doivent être présentées à l'ADEME même si elles ne sont pas forcément toutes éligibles.



Les dépenses doivent être présentées en HTR (Hors taxes récupérables). Si vous êtes :


- Assujetti à la TVA : indiquez les dépenses HT
- Non assujetti à la TVA : indiquez les dépenses en TTC
- Assujetti partiellement à la TVA ou soumis au régime du FCTVA, indiquez les dépenses en HT en ajoutant la part de TVA non récupérable


ASSOCIATIONS • COLLECTIVITÉS • ADMINISTRATIONS • ENTREPRISES • ORGANISMES DE RECHERCHE

J'ai une idée, un projet en faveur de la transition énergétique et écologique ?
L'ADEME m'accompagne

DÉPENSES : PAR TYPE DE PROJET




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité


ADEME
 AGENCE DE LA
 TRANSITION
 ÉCOLOGIQUE

Agir pour la transition écologique
 Agence de la transition écologique

**CHERCHER LE DISPOSITIF D'AIDE
 ADAPTÉ À VOTRE PROJET**

VOUS ÊTES ▼ THÈME DU PROJET ▼ LOCALISATION DU PROJET ▼

TYPE DU PROJET ▲

Animation / Communication / Formation
 Etudes & conseils
 Investissement
 Recherche et Innovation

RECHERCHER



Études & conseils



Investissement



Animation & communication



Recherche & innovation

ÉTUDES & CONSEIL.....	3
INVESTISSEMENTS.....	4
ANIMATION, ACTION DE COMMUNICATION, FORMATION.....	5
RECHERCHE & INNOVATION.....	6
Le certificat de contrôle des dépenses ?.....	7

ASSOCIATIONS • COLLECTIVITÉS • ADMINISTRATIONS • ENTREPRISES • ORGANISMES DE RECHERCHE

J'ai une idée, un projet en faveur de la transition énergétique et écologique ?
L'ADEME m'accompagne

ÉTUDES & CONSEIL

Catégories de dépenses attendues	
Prestations extérieures - Autres dépenses de sous-traitance (études / honoraires...) Hors étude Recherche et Innovation (voir dans les pages suivantes)	Prestations extérieures de sous-traitance confiées à un tiers : missions d'études, d'AMO, de MOe selon le devis (à joindre).



Le prestataire réalisant l'étude doit être externe au bénéficiaire de l'étude et doit s'engager à n'exercer aucune activité incompatible avec son indépendance de jugement et son intégrité.

Demandeur

Contacts

Description du projet

Localisation du projet

Dépenses prévisionnelles

Plan de financement

Ajout de documents

Terminer et envoyer

CRÉATION DU DOSSIER 20PLD0018


Cet écran permet d'indiquer le coût total et la liste des dépenses prévisionnelles du projet. Utilisez le + pour ajouter des lignes et le symbole poubelle pour en supprimer.
Le total des dépenses doit correspondre au coût total du projet.

COÛT TOTAL DU PROJET *

45 000

Total des dépenses prévisionnelles
45 000.00 €

AGENCE DE L ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L ENERGIE	45 000.00 €	
RÉGIME TVA * ?		
Assujetti TVA		+
Libellé		
	Montant € *	
Prestations extérieures	40 000	🗑️
Coût lié à la certification de l'état récapitulatif des	5 000	🗑️
		🗑️



ASSOCIATIONS • COLLECTIVITÉS • ADMINISTRATIONS • ENTREPRISES • ORGANISMES DE RECHERCHE

J'ai une idée, un projet en faveur de la transition énergétique et écologique ?
L'ADEME m'accompagne

INVESTISSEMENTS

Vous devez indiquer vos dépenses prévisionnelles selon les principaux postes et catégories de dépenses. Un détail plus précis des coûts pourra éventuellement vous être demandé dans un tableur Excel à l'appui des pièces à déposer à votre dossier.

Postes de dépenses	Catégories de dépenses	
Équipements / Investissements	Terrains	
	Aménagements et constructions	Ex. : bâtiment, voiries, local technique, etc.
	Équipements process	Ex. : équipement de production, système de captage, etc.
	Équipements de transport	Ex. : camion, benne, remorques, etc.
	Matériel informatique	
	Logiciels et brevets	
	Ingénierie	Ex. : MOE, AMO, étude, contrôle, etc.
	Autres équipements	
Personnel (salaires chargés non environnés) ^{1 2}	Dépenses de personnel : indiquer si concerné « titulaire de la fonction publique » ET dans tous les cas, les nombres de jours et coûts journaliers	Unités d'œuvre interne utilisées pour la réalisation des travaux (Ex. : technicien « titulaire public » 10 j à 250 €/j, ingénieur 15j à 300 €/j)
	Maîtrise d'œuvre (MOE) réalisée en interne	Unités d'œuvre interne utilisées pour la Moe (Ex. : ingénieur 5j à 300 €/j)
Autres dépenses	Coûts de production à immobiliser	Correspond aux coûts d'acquisition des matières consommées augmentés des autres coûts engagés par l'entreprise pour la production (charges directes et indirectes).



Cas de **crédit bail** ou de **location**, précisez-le dans la catégorie de dépense concernée (par exemple : Equipements de transport (crédit bail)) et joignez le projet de contrat de crédit bail.

¹ Ne doivent être indiquées que les dépenses des personnels rémunérés par le bénéficiaire. Pour toutes les catégories de personnels, indiquer les qualifications, la nature de l'unité d'œuvre et leurs quantités.

² Les dépenses de personnel statutaire de la fonction publique (État, Territoriale, Hospitalière) ne sont pas éligibles mais doivent apparaître dans le coût total de l'opération.

ASSOCIATIONS • COLLECTIVITÉS • ADMINISTRATIONS • ENTREPRISES • ORGANISMES DE RECHERCHE

J'ai une idée, un projet en faveur de la transition énergétique et écologique ?
L'ADEME m'accompagne

ANIMATION, ACTION DE COMMUNICATION, FORMATION

NB : ces dépenses s'appliquent aussi pour le programme d'actions de chargés de mission.

Postes de dépenses	Catégories de dépenses	
Équipements / Investissements	Logiciels et brevets	
	Matériel informatique	
	Autres équipements	
Personnel (salaires chargés non environnés) ³	Dépenses de personnel titulaire de la fonction publique ⁴	Ex. : technicien titulaire public 10 j à 250 €/j, etc.
	Dépenses de personnel : indiquez les nombres de jours et coûts journaliers	Hors fonction publique Ex. : chargé de mission 205 j à 200 €/j, etc.
Autres dépenses de fonctionnement ⁵	Frais de déplacements / Missions / Réceptions	
	Prestations extérieures	Ex. : formation / communication / animation
	Prestations extérieures - Autres dépenses de sous-traitance ⁶	Ex : études / honoraires, etc.
	Autres dépenses	Ex. : documentation, reproduction, petites fournitures, etc.
Charges connexes ⁷ (coûts indirects : frais généraux, frais de structure)	Précisez le montant des charges connexes de votre structure pour le projet. L'aide ADEME peut être forfaitaire si ce montant est en deçà d'un maximum 25% du coût total de l'opération. Au-delà, les charges connexes réelles seront à justifier.	

³ Ne doivent être indiquées que les dépenses des personnels rémunérés par le bénéficiaire. Pour toutes les catégories de personnels, indiquer les qualifications, la nature de l'unité d'œuvre et leurs quantités.

⁴ Les dépenses de personnel statutaire de la fonction publique (État, Territoriale, Hospitalière) ne sont pas éligibles mais doivent apparaître dans le coût total de l'opération.

⁵ Dépenses autres que celles de personnel, inhérentes à l'activité du bénéficiaire pour la réalisation du projet.

⁶ Les prestations extérieures sont des coûts de sous-traitance pour travaux (productions ou services) inhérents à l'opération, confiés à un tiers. Le partenaire-bénéficiaire conserve la responsabilité contractuelle de ses travaux.

⁷ Se référer à l'article 12.2 et à la définition des charges connexes en annexe 1 des règles générales de l'ADEME.

ASSOCIATIONS • COLLECTIVITÉS • ADMINISTRATIONS • ENTREPRISES • ORGANISMES DE RECHERCHE

J'ai une idée, un projet en faveur de la transition énergétique et écologique ?
L'ADEME m'accompagne

RECHERCHE & INNOVATION

Postes de dépenses	Catégories de dépenses (études générales et RDI)	
Équipements / Investissements ⁸	Équipements process (RDI)	Ex. : équipement de production, système de captage, etc.
	Logiciels et brevets	
	Matériel informatique	
	Autres équipements	
Personnel (salaires chargés non environnés) ⁹	Dépenses de personnel de la fonction publique ¹⁰	Ex. : technicien titulaire public 10 j à 250 €/j, etc.
	Dépenses de personnel	Hors fonction publique (hors production à immobiliser) Ex. : thésard, stagiaire 60 j à 100 €/j, etc.
	Dépenses de personnel pour production à immobiliser (RDI)	Unités d'œuvre utilisées pour la production de travaux produits pour le compte de l'entreprise (construction d'une machine).
Autres dépenses de fonctionnement	Dotations aux amortissements	Seuls les coûts d'amortissements correspondant à la durée du projet, calculés conformément aux normes comptables, sont admissibles.
	Frais de déplacements / Missions / Réceptions	
	Personnel extérieur	
	Prestations extérieures	Ex. : formation / communication / animation
	Prestations extérieures - Autres dépenses de sous-traitance ¹¹	Ex. : études / honoraires, etc.
	Coûts de production à immobiliser (RDI)	Correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des autres coûts engagés au cours des opérations de production effectuées par l'entreprise (charges directes et indirectes).
	Autres dépenses	Ex. : documentation, reproduction, petites fournitures, etc.

⁸ Pour les biens amortis totalement sur la durée du projet. Sinon "Dotations aux amortissements"

⁹ Dépenses des personnels rémunérés par le bénéficiaire. Indiquer les qualifications, les quantités.

¹⁰ Dépenses de personnel statutaire de la fonction publique inéligibles, pris en compte dans le coût total.

¹¹ Coûts de sous-traitance pour travaux (productions ou services) confiés à un tiers.

ASSOCIATIONS • COLLECTIVITÉS • ADMINISTRATIONS • ENTREPRISES • ORGANISMES DE RECHERCHE

J'ai une idée, un projet en faveur de la transition énergétique et écologique ?
L'ADEME m'accompagne

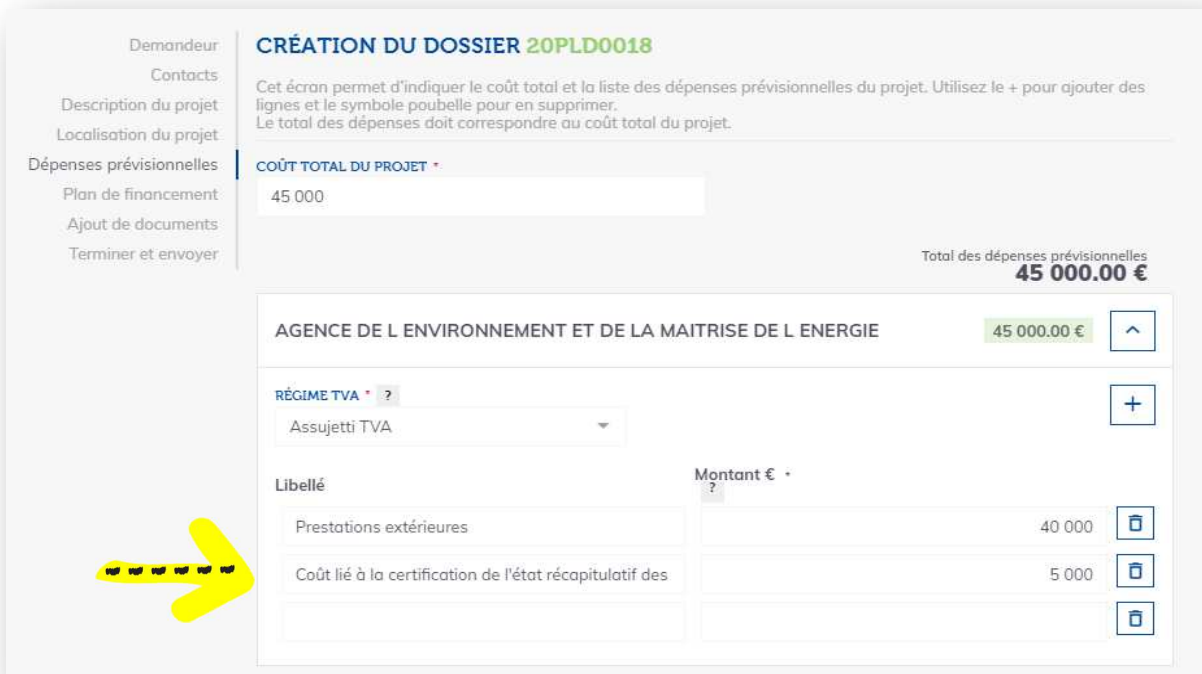
LE CERTIFICAT DE CONTROLE DES DEPENSES ?

La fourniture d'un **certificat de contrôle des dépenses** vous permettra de ne pas transmettre l'ensemble des justificatifs financiers (factures ...) de l'opération. Il est par ailleurs obligatoire dans certains cas précisés à l'article 12.2 des règles générales ¹³.

Si vous envisagez d'avoir recours à un Commissaire aux comptes, un comptable public ou un expert-comptable indépendant pour certifier les dépenses de ce projet, saisissez ces dépenses dédiées avec la catégorie :



Coût lié à la certification de l'état récapitulatif des dépenses



CRÉATION DU DOSSIER 20PLD0018

Cet écran permet d'indiquer le coût total et la liste des dépenses prévisionnelles du projet. Utilisez le + pour ajouter des lignes et le symbole poubelle pour en supprimer.
Le total des dépenses doit correspondre au coût total du projet.

COÛT TOTAL DU PROJET *
45 000

Total des dépenses prévisionnelles
45 000.00 €

Libellé	Montant € *
AGENCE DE L ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L ENERGIE	45 000.00 €
RÉGIME TVA * ? Assujéti TVA	
Prestations extérieures	40 000
Coût lié à la certification de l'état récapitulatif des	5 000

¹² Se référer à l'article 12.2 et à la définition des charges connexes en annexe 1 des règles générales de l'ADEME.

¹³ Règles générales : <https://www.ademe.fr/aides-financieres-lademe>